



COMMUNE D'ETAGNIERES COMMISSION INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

RAPPORT DE LA COMMISSION INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

Objet : demande d'autorisation de réaliser la réfection partielle du revêtement de la route cantonale (RC 401) en traversée de localité d'Etagnières

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Les commissions « *Gestion et Finances* » ainsi que « *Infrastructures et Environnement* » ont été reçues, en date du 5 février dernier, par M. Pascal Favre, syndic et responsable du dicastère *FINANCES* et M. Pierre Valet, municipal responsable du dicastère *INFRASTRUCTURES et ENVIRONNEMENT*.

En ouverture de séance, M. le syndic invite M. Pierre Valet à nous distribuer quelques annexes complémentaires au préavis et il lui demande de nous présenter et commenter la part du préavis correspondant aux travaux proprement dits de la réfection de la route cantonale.

Notre commune est traversée du nord au sud par la route cantonale (RC 401), ainsi que par la ligne de chemin de fer Lausanne- Echallens- Bercher (LEB). Le tronçon situé entre les deux panneaux d'entrée de localité du côté d'Assens et du côté de Cheseaux sont du ressort communal.

Sensibilisée par les remarques de la Commission de Sécurité ainsi que celles des concitoyens et des pendulaires quant au mauvais état de la RC 401 traversant notre commune, la Municipalité a entrepris les études afin de remédier à ce problème.

Ces dernières années, le trafic sur ce tronçon est en constante évolution. En 2019, plus de 15 000 véhicules ont été comptabilisés par jour et environ 17 000 seraient prévus pour 2025. D'autre part, l'introduction de la cadence au quart d'heure du LEB n'est pas effective sous forme ferroviaire et bon nombre de bus TL circulent sur ce tronçon.

La dernière réfection de la route date de 1994. Durant ce laps de temps, celle-ci a été entretenue en comblant les trous par de l'enrobé à froid ce qui représente des interventions dont l'efficacité n'est que temporaire.

Ainsi, des dommages dus à l'usure des années et de la météo (pluie, gel et dégel) sont indéniables. Il est donc judicieux d'effectuer une réfection de ce tronçon. De plus, la Municipalité propose d'utiliser un revêtement qui diminuerait de 3 db le bruit généré par le trafic ce qui serait profitable aux riverains.

Le Bureau Bonnard&Gardel, Ingénieurs Conseils SA à Lausanne a étudié et suivra le projet de la réfection de ce tronçon. Les entreprises Implénia SA, pour le rabotage et le revêtement, et Signal SA, pour le marquage au sol, ont été mandatées pour les travaux.

Cette intervention aura lieu sur la durée d'un week-end (2 et 3 mai 2020 ou 16 et 17 mai 2020). Les travaux concernent le tronçon qui commence à 5 mètres du passage à niveau jusqu'à la hauteur du panneau d'entrée de localité, côté Cheseaux. La surface de 5 mètres de long n'est pas concernée car elle appartient au LEB. La route sera rabotée sur 3 à 4 centimètres. Donc, il ne s'agit pas d'une lourde intervention.

L'exploitation de cette route sera de courte durée car, entre 2026 et 2030, le projet de la mise en souterrain du LEB modifiera le tracé de la RC 401 et ce revêtement sera vraisemblablement détruit. Mais il faut rester attentif au fait qu'elle contribuera, jusque-là, au bien-être de ses riverains et, surtout, à la sécurité de ses utilisateurs.

Suite à cette séance, le 10 février, les membres de la Commission Infrastructures et Environnement se sont réunis sur les lieux afin de constater par eux-mêmes l'état du dit tronçon. Nous avons, en effet, vérifié que certains endroits étaient en piteux état et qu'il était urgent d'intervenir.

Cependant, nous avons remarqué que l'autre côté du passage à niveau, direction Assens, sur environ 50 mètres, le revêtement actuel avait subi de sérieuses dégradations. Lors de notre dernière entrevue avec M. Pierre Valet et M. Pascal Favre, il n'était prévu d'intervenir, sur ce tronçon, que sur les endroits les plus endommagés. Cette option nous semble peu envisageable puisque l'entier de la route est impactée.

Suite à ces constatations, le 12 février, la Commission d'Infrastructures a rencontré M. Pierre Valet afin d'exposer ce problème. M. Valet, ayant déjà été partiellement informé du souci de la Commission d'Infrastructures, a contacté le bureau d'ingénieurs Bonnard&Gardel.

Dans un premier temps, celui-ci a proposé une action manuelle qui aurait lieu en même temps que les travaux côté sud du passage à niveau.

Finalement, l'ultime proposition consiste à ce que les deux tronçons sud et nord du passage à niveau soient traités sur un week-end à l'identique moyennant une augmentation du prix qui reste en adéquation avec le budget voté pour ces travaux.

CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, la Commission Infrastructures et Environnement vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de vouloir bien voter les conclusions suivantes

Le Conseil communal d'Etagnières, après avoir :

- Vu le préavis de la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances
- Ouï le rapport de la Commission infrastructures et environnement
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

D'autoriser la réalisation de la réfection partielle du revêtement de la route cantonale (RC 401) en traversée de localité d'Etagnières estimée à **CHF 175'000.00.- TTC**.

AMENDEMENT

La Commission Infrastructures et Environnement, ayant rencontré M. Pierre Valet, responsable du dicastère d'Infrastructures, demande à la Municipalité d'effectuer les travaux de rabotage sur environ 3 à 4 centimètres et de recouvrir d'un revêtement diminuant le bruit, le tronçon routier situé au nord du passage à niveau à partir de 5 mètres de ce dernier et, ceci, sur une cinquantaine de mètres.



**COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION D'INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT**

Au nom de la Commission d'Infrastructures et Environnement

Catherine Chambettaz

Marcello Casale

Présidente

Roger Bataillard

Raymond Milloud

Laurent Vaney

Etagnières, le 12 mars 2020



**COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION D'INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT**

Au nom de la Commission d'Infrastructures et Environnement

AMENDEMENT AU PREAVIS N° 25/02/2020

La Commission Infrastructures et Environnement, ayant rencontré M. Pierre Valet, responsable du dicastère d'Infrastructures, demande à la Municipalité d'effectuer les travaux de rabotage sur environ 3 à 4 centimètres et de recouvrir d'un revêtement diminuant le bruit, le tronçon routier situé au nord du passage à niveau, à partir de 5 mètres de ce dernier et, ceci, sur une cinquantaine de mètres, direction Assens.

Catherine Chambettaz

Marcello Casale

Présidente

Roger Bataillard

Raymond Milloud

Laurent Vaney

Etagnières, le 12 mars 2020